

**Mercredi 27 mai 2026**

**Sophie THIBERT-BELAMAN élue  
Présidente de la Chambre des Notaires de Paris  
pour un mandat de deux ans (mai 2026-mai 2028) :**

**un programme pour réaffirmer le rôle du notariat  
dans une société en quête de repères**



**Entourée du Bureau nouvellement constitué — Xavier Lièvre, Premier Vice-Président en charge des inspections ; Brigitte Soares, Vice-Présidente en charge du contentieux et des réclamations ; Charles-Edouard Peschard, Vice-Président en charge de la discipline et de la déontologie ; Olivier Clermont, Vice-Président en charge de la Vie de la Compagnie —, Sophie Thibert-Belaman a présenté son programme de mandature, sous le signe d'un double héritage : des racines solides et des ambitions tournées vers l'avenir.**

### **Un diagnostic : la profession doit faire face à un tripe choc climatique, numérique, démographique**

S'appuyant sur les travaux prospectifs conduits lors du mandat de Pierre Tarrade, formalisés dans l'ouvrage de référence *Compagnie des Notaires de Paris : horizon 2040*, la nouvelle Présidente a posé un diagnostic lucide : la profession évolue dans un monde qui sera « *plus instable, plus numérique, plus âgé, plus contraint budgétairement, plus fragmenté socialement* ». Croissance faible, vieillissement massif, complexification du schéma familial, cybermenaces, IA agentique, recomposition du Grand Paris : ces transformations cumulées redéfinissent les conditions d'exercice du notariat de demain.

### **Un programme structuré autour de trois piliers**

Pour répondre à ces défis, Sophie Thibert-Belaman, Présidente de la Chambre des Notaires de Paris a présenté un programme articulé en trois axes stratégiques : « *Simplifier les normes et renforcer notre place dans le débat public, accompagner nos entreprises pour qu'elles soient plus performantes et structurer notre transformation numérique pour faire entrer le notariat dans une logique de LegalOps. C'est un projet de renouveau global, que je mènerai collectivement, au service des notaires de la Compagnie de Paris et, in fine, de chaque usager du droit.* »

#### **1. Pilier Politique - Simplifier les normes, développer les synergies**

Premier axe politique du mandat : renforcer la place du notariat parisien dans la dynamique économique régionale. Acteurs de terrain au quotidien, les notaires sont idéalement placés pour identifier les complexités inutiles génératrices de délais et de surcoûts et proposer des actions concrètes de simplification aux pouvoirs publics.

« *Nous sommes arrivés à un stade où, au motif de protéger l'individu, nous sommes parvenus à une forme de paralysie économique. Un droit que l'on ne comprend plus, ne protège plus, il produit l'effet inverse de ce qu'on lui demande.* », a précisé Sophie Thibert-Belaman.

La mandature s'attachera également à créer de véritables alliances professionnelles avec les praticiens du droit et du chiffre, les acteurs économiques et le monde académique, dans une logique de complémentarité au service des clients et des territoires. Elle renforcera aussi la présence du notariat auprès du grand public, notamment via les réseaux sociaux, pour rendre le rôle de la profession plus visible, plus compréhensible et plus attractif, en particulier auprès des jeunes générations.

#### **2. Pilier économique - Aider les entreprises notariales à être plus performantes**

Deuxième axe, économique : assurer la pérennité des offices, condition sine qua non du maintien du service public notarial sur l'ensemble du territoire. En dix ans, le nombre d'offices a plus que doublé à Paris, créant un paysage entrepreneurial renouvelé mais aussi plus fragmenté. Certaines structures peinent à mutualiser leurs investissements ; d'autres manquent d'un projet d'entreprise structuré.

La mandature mettra l'accent sur un accompagnement concret visant à renforcer le pilotage économique et financier des offices, à structurer leur organisation interne, à développer des stratégies de croissance et à améliorer le management des équipes. Elle encouragera également le renforcement de l'excellence juridique, dans un contexte d'inflation législative et de mutations sociétales majeures, notamment autour des cryptoactifs, de la fiducie et des nouvelles formes de vulnérabilité.

Une attention particulière sera portée à la formation sur les enjeux patrimoniaux, transmission privée et professionnelle. « *Nous sommes à la veille d'une grande transmission : 9 000 milliards de capitaux privés et 600 000 entreprises vont changer de mains dans les prochaines années. Nous sommes au cœur de cette expertise, c'est à la fois vertigineux et passionnant.* », a expliqué Sophie Thibert-Belaman.

### **3. Pilier numérique - Structurer la transformation numérique, faire entrer le notariat dans une logique de LegalOps**

Troisième axe, le plus structurant à long terme : faire entrer le notariat dans une logique de Legal Ops — Legal Operations. Il s'agit de ne plus considérer le droit comme une seule production intellectuelle mais comme une fonction organisée, pilotée, sécurisée, intégrant ses propres outils, processus et compétences. Autrement dit, passer d'une logique d'actes à une logique de système.

Pour Sophie Thibert-Belaman : « *C'est paradoxalement le numérique qui permettra de faire du sur-mesure* »

Trois enjeux majeurs se dégagent : la vérité et la fiabilité (dans un monde où l'IA peut simuler le réel, le notaire garantit l'authenticité) ; la souveraineté numérique (maîtrise des outils, des données, des chaînes de preuve) et la responsabilité humaine (la décision et la garantie resteront celles des notaires).

La formation y est posée non plus comme un accompagnement, mais comme une condition d'exercice : continue, opérationnelle, différenciée, intégrant culture numérique, maîtrise de l'IA et gestion des risques cyber. La Chambre aura un rôle structurant pour accompagner les offices dans le choix et la sécurisation de leurs outils, dans le strict respect des exigences déontologiques et du secret professionnel.

**Pour accéder à son programme et découvrir les membres du nouveau bureau : [Programme Présidente Sophie Thibert-Belaman - Mai 2026 à Mai 2028](#)**

**Sophie THIBERT-BELAMAN**, 52 ans, est notaire associé depuis 2004 dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales (H.E.C.) dans le cadre de sa formation initiale, Sophie THIBERT-BELAMAN est titulaire du Diplôme Supérieur du Notariat qui lui a été décerné par l'Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne. Manifestant un vif intérêt pour l'interprofessionnalité, Sophie THIBERT-BELAMAN est également diplômée avocate. Elle a participé au 118<sup>ème</sup> Congrès des Notaires de France en qualité de rapporteure au sein de la 2<sup>ème</sup> commission dont les travaux étaient consacrés à l'ingénierie notariale au service des entreprises.

Elle est membre de l'Institut d'Études Juridiques du Conseil Supérieur du Notariat – section Entreprises depuis lors. De 2024 à 2026, elle a exercé la fonction de Première Vice-Présidente de la Chambre.

Au cours de ce mandat, elle a notamment porté la mise en place de la réforme des inspections et s'est impliquée dans de nombreuses commissions de travail internes et interprofessionnelles.

#### **Contact presse :**

##### **Chambre des notaires de Paris**

Axelle de Chaillé – 01 44 82 24 68 / 07 63 31 55 96 – [axelle.dechaille.chambre@paris-notaires.fr](mailto:axelle.dechaille.chambre@paris-notaires.fr)

#### **Image 7**

Isabelle de Segonzac – 06 89 87 61 39 – [isegonzac@image7.fr](mailto:isegonzac@image7.fr)

Nathalie Feld – 06 30 47 18 37 – [nfeld@image7.fr](mailto:nfeld@image7.fr)

---

### **À propos de la Compagnie des Notaires de Paris (75/93/94)**

*Partenaires des projets de développement économique et social de la Région d'Île-de-France, les offices notariaux de la Compagnie de Paris proposent une offre de conseil et d'expertise adaptés aux besoins des particuliers, des entreprises et des collectivités de la première Région métropole d'Europe continentale. Ils mettent en œuvre un service public de confiance.*

*Avec une moyenne d'âge située à 45 ans, les plus de 2150 notaires exercent aujourd'hui dans la première compagnie des notaires de France, au sein de 590 offices. Avec plus de 6.000 collaborateurs, les notaires de la Compagnie ont acquis un savoir-faire reconnu dans le traitement*

*d'investissements et de montages immobiliers complexes, dans les domaines du droit de l'urbanisme, des affaires, de la propriété intellectuelle, du droit international privé, de la gestion patrimoniale ou de la médiation. Et aussi dans la gestion des dossiers de 3 millions de clients qui, chaque année, frappent à la porte des offices.*